

ACL - TARIFS GIERES - ETE 2018

Les tarifs de base des centres de loisirs se situent entre 19,40 € et 26,80 € par jour, en fonction du quotient familial.
Les tarifs ci-dessous tiennent compte des aides du CCAS de la Ville de Gières.

TARIFS CENTRES DE LOISIRS

Quotient Familial	JOURNEE (repas compris)	DEMI-JOURNEE avec repas	DEMI-JOURNEE sans repas
- 310	5,00 €	3,50 €	2,50 €
311 - 390	5,15 €	3,65 €	2,60 €
391 - 460	6,50 €	4,50 €	3,25 €
461 - 620	9,00 €	6,25 €	4,50 €
621 - 810	12,60 €	8,90 €	6,30 €
811 - 1000	16,50 €	11,70 €	8,25 €
1001 - 1230	18,70 €	13,05 €	9,35 €
1231 - 1460	20,40 €	14,35 €	10,20 €
1461 - 1810	21,50 €	15,00 €	10,75 €
+ 1810	22,90 €	15,90 €	11,45 €

VILLA ARTHAUD

Activités spécialisées proposées pendant les vacances d'été dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Equitation (semaine de 5 après-midis)
	Tarifs Gières
- 450	92,50 €
451 - 1220	101,50 €
1221 - 1800	110,50 €
+ 1800	119,50 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection

Séjours avec hébergement

Quotient familial	Multi-activités (Aiguebelette/Roissard - 5 jours)	Equitation (Crest -5 jours)
	Tarifs Gières	Tarifs Gières
- 450	315 €	400 €
451 - 1220	340 €	425 €
1221 - 1800	365 €	450 €
+ 1800	390 €	475 €

BONS VACANCES DE LA CAF

Si vous avez droit à des bons vacances de la CAF, leur valeur vient en déduction des tarifs indiqués ci-dessus, pour tous les séjours proposés.

Aides du CCAS déductibles des tarifs ci-dessus

Le CCAS de la commune de GIERES accorde des aides spécifiques en fonction de votre quotient familial : se renseigner directement auprès du CCAS de la commune

Si vous rencontrez des difficultés pour faire partir votre enfant en vacances, n'hésitez pas à contacter l'Assistante Sociale de votre secteur

Adhésion à l'Association : 10 € (adhésion annuelle et familiale, valable du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018).

A NOTER : les règlements par chèques vacances et par CESU sont acceptés.

Les règlements par Carte Bancaire sont possibles, uniquement au siège de l'Association.

Les règlements par virement sont également possibles : se renseigner auprès de notre secrétariat.